

Metz, le 9 octobre 2020

COMMUNIQUE

François Grosdidier, Maire de Metz et Président de Metz Métropole interpelle le Ministre délégué chargé des transports auprès du ministre de la transition écologique, à l'occasion de sa visite à Metz ce vendredi 9 octobre 2020.

Six points ont été évoqués par le Président de la Métropole de Metz :

- **La modification des articles D224-15-3 et D224-15-4 du Code de l'environnement qui définissent les zones de circulation des véhicules, dans le sens du courrier adressé par Metz Métropole, le 6 octobre dernier à Madame la Ministre de la Transition écologique et solidaire.**

Metz Métropole s'est engagée très tôt dans la recherche d'une amélioration de la qualité de l'air sur son territoire. Dès 2013, elle a été l'une des premières collectivités françaises à se doter de véhicules hybrides (METTIS : BHNS de 24 mètres de la marque Van Hool) afin de réduire sa consommation d'énergie fossile. Parallèlement, la réalisation des sites propres et des axes aménagés a permis de fluidifier le trafic et de réduire sensiblement les émissions de NOx (oxydes d'azote).

- **Le financement de la 3^{ème} ligne METTIS.**

Metz Métropole entend répondre au 4^e appel à projet (AP) "*Transports collectifs : Transports en commun en site propre*" annoncé pour fin 2020. L'enveloppe budgétaire prévue s'élève à 350 M€ + 100 M€, liés au plan de relance. Cet AP doit être lancé cet automne pour une notification aux lauréats au 2nd semestre 2021.

Le Président François Grosdidier a interpellé le Ministre sur cet appel à projet, qui selon lui ne devrait pas concerner uniquement les modes lourds ou ferrés (type tramways ou Transport en commun en site propre), mais devrait également permettre de financer des projets d'investissement "légers" comme celui de la Métropole.

- L'hydrogène

L'ADEME va prochainement publier un appel à projet (ou appel à manifestation d'intérêt) portant sur les carburants alternatifs et notamment l'hydrogène. Dans le cadre de son schéma directeur des énergies, Metz Métropole a lancé une réflexion pour définir une stratégie Hydrogène en partenariat avec UEM, l'entreprise John Cockerill (B Serin), la Ville de Metz et les TMM. Une étude portant sur le verdissement de la flotte et, en particulier, sur la motorisation de la 3^e ligne est également en cours. **Le Président de Metz Métropole a interpellé le Ministre sur les coûts très élevés de structure et de matériels roulants liés à l'hydrogène. Cette transformation devrait faire l'objet d'aides financières de la part de l'Etat. Un dialogue avec les acteurs de la filière permettrait en outre de généraliser ce carburant, de faire baisser les coûts unitaires et de palier les difficultés d'approvisionnement.**

- L'A31 bis

Dans le cadre de la concertation publique liée au projet A31bis, Metz Métropole a demandé que la démarche d'intégration environnementale de l'A31, pour en atténuer les nuisances sonores, soit menée sur l'ensemble du tracé et non restreinte aux seules sections qui feront l'objet de travaux. **Dans sa lettre de cadrage de juin 2019, Madame la Ministre, Elisabeth Borne s'était engagée sur des travaux au niveau des échangeurs de Féy et Hauconcourt et sur des équipements permettant d'atténuer les nuisances sonores en centre-ville, en marge du projet A31B. Or à ce jour, la métropole ne dispose d'aucune d'information sur la date de la concertation et sur ses financements. François Grosdidier a indiqué au Ministre l'urgence de la création du tronçon nord de l'A31B et est intervenu sur la question de l'écotaxe poids lourds.**

- La ligne de fret sur le sillon Woippy – Hauconcourt

Le Président de Metz Métropole a rappelé que la ligne de fret stratégique sur le sillon Woippy – Hauconcourt (voie unique de 8.4km), fortement utilisée (100 000 t / an) est aujourd'hui vétuste et nécessite un lourd plan de remise en état dont le coût est estimé à 8,3 M€. **François Grosdidier a alerté le Ministre sur la situation de cette ligne de fret et sur la nécessité, pour la SNCF, de financer et de mener à bien ces travaux.**

Le Président a également insisté sur l'importance de renforcer les infrastructures ferroviaires entre Metz et Luxembourg, et sur leur financement.

- Le projet de décret sur les bornes électriques dans les parkings silos

La loi d'orientation des mobilités (LOM) introduit l'obligation de déployer une proportion minimale de places de stationnement dédiées à la recharge de véhicules électriques, sur voirie et dans les parkings. Tous les parkings devront être équipés à horizon 2025. Aujourd'hui, les conditions imposées par la réglementation sécurité incendie entraînent un accroissement significatif du coût d'installation de ces bornes de recharges. Un coût que les collectivités ne sont pas en mesure aujourd'hui de supporter. Une concertation est en cours. Elle regroupe autour du Ministre les associations d'élus, les représentants des métiers du stationnement et les ingénieurs des collectivités, et vise l'assouplissement des contraintes réglementaires et leur adaptation aux conditions techniques et financières des collectivités.

Claude RENARD, coordinateur national chargé du développement des bornes de recharge, a pu prendre la mesure des difficultés des collectivités lors d'une réunion de travail qui s'est tenue le 28 septembre. **Le Président de Metz Métropole a interpellé le Ministre sur la nécessité d'assouplir la réglementation pour que les collectivités puissent répondre aux objectifs de la loi d'orientation des mobilités.**

www.metzmetropole.fr

www.facebook.com/MetzMetropole - www.twitter.com/MetzMetropole

www.instagram.com/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr